

KRISTINA JANSSON

Énonciateur ou locuteur ? Étude de quelques termes utilisés pour décrire le rôle des énonciateurs dans la description du discours rapporté

Kristina Jansson är forskarstuderande i franska vid Växjö universitet. Hon undersöker i sin avhandling hur den talåtergivningsform som på franska går under beteckningen « discours indirect libre » (eller « style indirect libre ») återges i litterär översättning från svenska till franska och från franska till svenska. I föreliggande artikel försöker hon bringa lite ordning i det virrvarr av termer som är kopplade till analysen av denna talåtergivningsform.

Les choix terminologiques posent souvent des problèmes en linguistique (comme dans d'autres disciplines, bien entendu). Puisque « le bon mot » n'existe pas, les théoriciens doivent souvent inventer une nouvelle terminologie, soit redéfinir les termes employés antérieurement. Il n'y a donc aucune stabilité dans les emplois, ce qui complique la compréhension de textes techniques. Ce problème s'impose naturellement aussi dans le domaine de la description de l'énonciation, ce qui est visible dans le *Dictionnaire d'analyse du discours* (2002, dorénavant *Dictionnaire*), qui essaie de faire le survol des emplois. Le lecteur constate vite que presque chaque article contient un commentaire sur la confusion des emplois. Pour nous, cette difficulté est constamment présente dans nos recherches sur la traduction du discours indirect libre (DIL) dans des textes littéraires, car la terminologie utilisée pour décrire le jeu complexe entre les niveaux de l'énonciation dans le DIL varie considérablement entre les théories. Vu que nous partons, dans nos recherches, de notre corpus, et non pas d'une théorie, il est nécessaire de s'appuyer sur une terminologie claire qui aide le lecteur à se retrouver sans trop d'effort dans les niveaux de l'énonciation.

Le but de cet article est de faire un inventaire, tout modeste, de quelques termes utiles pour décrire les rôles énonciatifs centraux lors de l'analyse des changements que subit le DIL dans la traduction. Pour délimiter le matériel, nous avons décidé de ne pas décrire de manière exhaustive les cadres théoriques dans lesquels les termes se trouvent. Le lecteur qui veut en savoir plus peut consulter les études citées dans notre bibliographie.

Le nombre de théories décrivant les opérations énonciatives est immense. C'est pourquoi nous avons dû faire un choix qui peut sembler aléatoire, sans pourtant l'être. La majorité des œuvres citées ici sont de celles qui nous ont inspirée lors de nos recherches sur les formes du DIL ; le reste a été ajouté pour élargir quelques notions. Il y avait la possibilité de présenter les résultats de deux manières : selon les théories ou selon les termes, toutes les deux ayant ses avantages et ses désavantages. Vu la visée

de l'article, nous avons décidé de prendre les termes comme point de départ, ce qui nous permettait de comparer les emplois de manière conséquente. Pour structurer le texte de notre article, nous avons concentré les discussions sur quatre « problèmes » :

- (1) les définitions de notions de base comme *énoncé* et *énonciation* ;
- (2) les termes destinés à désigner les instances de l'énonciation, comme *locuteur* et *énonciateur* ;
- (3) les termes utilisés pour nommer les niveaux dans le discours rapporté ;
- (4) quelques termes employés pour décrire la relation entre *destinataire* et *énonciateur/locuteur*.

La présentation des termes offrait deux possibilités : partir des systèmes que présentent les théoriciens ou partir des termes pour ensuite montrer comment ils sont définis. Nous avons fini par opter pour ce dernier procédé, car il nous semblait donner la possibilité de comparer plus facilement les emplois.

Comme l'indique le titre de cet article, *énonciation*¹ est la notion de base de la discipline. Un bon point de départ pour la discussion de cette notion est la définition qu'en donne Benveniste : « la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation » (1974 : 80). Le sens même de la définition semble postuler un sujet parlant qui soit le responsable de l'énonciation, conclusion que Ducrot trouve hâtive. Selon lui, il est préférable d'adopter la définition « l'événement constitué par l'apparition d'un énoncé », car « c'est simplement le fait qu'un énoncé apparaisse » (1984 : 179). Avec cette définition, il est donc possible d'utiliser des notions plus abstraites que *sujet* pour décrire les instances qui participent à l'énonciation. Ducrot n'est pourtant pas seul à laisser entendre la complexité de cette notion. Une autre manière de démontrer les niveaux qui se cachent derrière le terme générique est proposée par Maingueneau, auteur de l'article sur *l'énonciation* dans le *Dictionnaire*, et qui propose une autre extension de ce terme en ce qu'il fait la différence entre *situation d'énonciation* (système de coordonnées abstraites) et *situation de communication* (le contexte effectif d'un discours) (2002 : 229), catégorisation qui semble inspirée par la différence entre *énonciateur* et *locuteur*, termes auxquels nous reviendrons. Le verbe *énoncer* reçoit une définition similaire même dans une théorie de l'énonciation aussi particulière que celle de Culioli. Selon lui, énoncer, c'est construire un espace, un système de repérage : « Tout énoncé est repéré par rapport à une situation d'énonciation, qui est définie par rapport à un sujet énonciateur [...] et] à un temps d'énonciation » (1999 : 49). L'énonciation, c'est donc la contextualisation

¹ Pour un survol de l'évolution de l'emploi du terme *énonciation* nous renvoyons à *Le discours rapporté* de Rosier (1999 : 51-6).

d'un énoncé.

Le résultat de l'énonciation, mise en fonction par le fait de l'énoncer, est donc un *énoncé*, terme « polysémique qui prend son sens à l'intérieur des oppositions où il se trouve » (*Dictionnaire* 2002 : 221). Le mot *énoncé* est naturellement lié à l'énonciation, l'acte qui le fait apparaître, mais son sens devient plus clair s'il est comparé à la notion de *phrase*. Les explications diffèrent, mais les théoriciens semblent être d'accord sur la différence fondamentale entre les deux notions : la *phrase* est une entité linguistique abstraite tandis que l'*énoncé* est l'occurrence d'un acte de langue (qui peut, mais ne doit pas, contenir une phrase complète). Une phrase construite, employée pour illustrer un problème grammatical, par exemple, ne peut donc pas être un énoncé car elle n'est pas actualisée (Ducrot 1984 : 95). Une autre différence est que la phrase peut exister hors d'un contexte particulier, tandis que l'énoncé suppose un destinataire, un locuteur et un moment et un lieu précis (Maingueneau 2003 : 7).

L'application de ces trois termes, *énonciation*, *énoncer* et *énoncé*, s'intègrent bien dans l'analyse du DIL, sauf, peut-être, le dernier. A strictement parler, le DIL est un mélange entre le résultat d'une énonciation et le contexte dans lequel le narrateur le place : il s'agit donc d'un énoncé à l'intérieur d'un autre énoncé. Le terme *énoncé* ne montre donc pas la différence entre les deux instances, mais ce n'est pas son but vu son caractère générique. Pour décrire les rôles dans le discours rapporté (DR) il faut avoir recours à d'autres termes qui seront discutés dans ce qui suit.

Dans l'analyse du discours rapporté, il faut faire la différence entre le couple émetteur – récepteur, et celui de « personne qui parle » – « personne qui rend ». Comme point de départ pour cette discussion, nous avons pris le terme générique *sujet parlant*, la personne qui exerce l'activité de langage et qui connaît et sait utiliser le système d'une langue (*Dictionnaire* 2002 : 555). La définition de ce terme montre les conditions d'une communication sans indiquer les rôles qu'y ont les interlocuteurs. Pour désigner ces rôles, il est donc nécessaire de faire appel à des termes plus précis. Une manière d'introduire les rôles est de les présenter selon deux axes, comme le fait Charaudeau dans *Dictionnaire* : 1) la différence entre locuteur interne, avec une identité discursive, et locuteur externe, avec une identité sociale et 2) l'opposition entre production et réception, c'est-à-dire les rôles qu'ont les partenaires d'un échange verbal (2002 : 556–7).

Sujet	Position de production	Position de réception
externe (au discours)	Émetteur	Récepteur
	Locuteur	Interlocuteur/allocutaire
	Auteur	Auditeur/lecteur
interne (au discours)	Énonciateur	Destinataire/allocutaire/Co-énonciateur
	Narrateur	Narrataire
	Auteur modèle	Lecteur modèle

Ce tableau rend compte des rôles dans l'interlocution en général, et non pas des rôles que contient le DR. Par exemple, la différence entre celui qui dit et celui qui rend ou reproduit l'échange n'est pas visible dans cette catégorisation. C'est pourquoi nous avons fait un autre tableau (appendice) répertoriant les termes dont se servent les théoriciens pour désigner ces rôles. Le lecteur verra que quelques cases restent vides, car chaque théorie ne discute pas toutes les instances. Pour simplifier la présentation, la différence entre le statut externe ou interne des sujets n'a pas été indiquée dans ce tableau, manque qui sera compensé dans la discussion. Charaudeau indique aussi la différence entre les deux paires *auteur – auditeur* et *auteur modèle – lecteur modèle* qui sont des instances hors du DIL parce que d'autres instances, comme *énonciateur* et *locuteur*, prennent leurs places. Pour cette raison, ces deux paires ne seront pas discutées dans cet article.

Le meilleur point de départ pour la discussion des rôles dans le DIL (et le discours rapporté [DR] en général) est le couple *énonciateur – locuteur*, désignant « celui qui parle », notions centrales dans les théories sur l'énonciation. Cette distinction est pourtant loin d'être la seule. Bally, par exemple, utilise uniquement la notion de *sujet* dans ses articles de 1912 et de 1914. Par la suite, ce terme a été remplacé par plusieurs autres notions, notamment par Ducrot (1984) qui propose une structure tripartite contenant, outre les termes *énonciateur* et *locuteur*, la notion générique de *sujet parlant*, désignant l'être empirique. Cette division a ensuite été décrite plus en détail par les polyphonistes scandinaves.

Pour bien comprendre la distinction fondamentale entre les notions d'*énonciateur* et de *locuteur*, nous citerons un exemple pris dans le *Dictionnaire* (2002 : 351–2). Un père qui dit « Ah ben, te voilà beau ! » à son enfant qui rentre tout sale prend deux positions : en tant que *locuteur* il pense que son fils est sale et qu'il doit se laver, alors qu'en tant qu'*énonciateur* il semble voir son état comme quelque chose de positif. Le *locuteur* est donc une personne qui a un certain point de vue tandis que l'*énonciateur* est l'instance qui exprime ce point de vue selon une des multiples stratégies conversationnelles. Souvent ces deux instances sont les mêmes, mais des exceptions existent, notamment dans le DIL où il y a un mélange de locuteurs et d'énonciateurs. Dans la littérature théorique, il y a presque consensus sur la division entre les deux notions. La différence semble être la manière dont la différence est décrite, comme chez Maingueneau qui met l'*énonciateur* comme « le point origine des coordonnées énonciatives » et le *locuteur* comme « le dispositif de communication concret » (2003 : 9). Cette définition met donc les formes linguistiques au centre, et non pas les instances. Pour les disciples de Culioli, l'*énonciateur* est l'origine de la construction des valeurs référentielles (Guillemin-Flescher 1993 : 458, Poncharal 2003 : 60) alors que le *locuteur* est défini comme le support de modalisation (Poncharal 2003 : 60), ou bien comme celui qui prend la parole ou à qui la parole est attribuée (Guillemin-Flescher 1993 : 444, 458).

Ces définitions incluent donc l'intention et les formes linguistiques simultanément.

La dichotomie de base est donc la même pour les théories tandis que les définitions diffèrent par leurs formulations et leurs contenus. Mais cette différence n'est pas toujours prise en compte lors de la production des textes. Par conséquent, certains auteurs omettent les définitions, ce qui risque de causer des malentendus. C'est le cas dans Perret (1994) où le terme *énonciateur* est utilisé sans définition tandis que *locuteur* est décrit comme « le producteur de l'énoncé, celui qui parle » (1994 : 10), définition vague qui pourrait aussi bien s'appliquer à l'énonciateur.

La dichotomie que nous venons de discuter a été soumise à encore d'autres divisions, comme chez Ducrot (1984), qui propose une structure tripartite avec *sujet parlant*, *locuteur* et *énonciateur*. Selon ses définitions, le *sujet parlant* est « l'auteur empirique de l'énoncé [...] extérieur au sens de l'énoncé » (1984 : 194 et 207). Le *locuteur* est « un être qui, dans le sens même de l'énoncé, est présenté comme son responsable » (1984 : 193), tandis qu'*énonciateur* est un être de pure énonciation, celui qui détermine le point de vue à partir duquel les « événements sont présentés » (1984 : 208). Dans le DIL on aura donc deux sujets parlants (les repères du narrateur et du personnage sont mélangés) tandis que le locuteur et l'énonciateur peuvent être le narrateur et le personnage simultanément (DIL concordant) ou bien, seulement le personnage (DIL discordant), tout selon les exemples et les contextes. Il est pourtant possible de faire encore des divisions, ce que fait Ducrot avec la notion de *locuteur* : *locuteur en tant que tel* (le locuteur en son activité énonciative, locuteur-L) et *locuteur en tant qu'être du monde* (une personne complète qui est, entre autre, l'origine de l'énoncé, locuteur-?) (1984 : 199)². Ducrot propose aussi une autre manière de décrire les rôles en les liant à la théorie du récit chez Genette (1972). Selon cette comparaison, le *sujet parlant* équivaut à l'auteur, le *locuteur* au narrateur et l'*énonciateur* au centre de focalisation, c'est-à-dire « la personne du point de vue de laquelle les événements sont présentés » (1984 : 208). Il est donc possible, avec la théorie de Ducrot, de décrire les positions de base dans le DIL. Pourtant, il nous semble que la comparaison entre l'*énonciateur* et le point de vue est difficile à manier vu que le DIL peut contenir plusieurs points de vue simultanément (indiqués par la formulation même du passage ou bien par le contexte dans lequel ils se trouvent), ce qui peut rendre l'analyse moins claire.

² Pour affiner davantage les rôles à l'intérieur de la théorie de la polyphonie, les Polyphonistes scandinaves ont introduit encore d'autres termes, ainsi qu'une critique des termes dont se sert Ducrot. Une présentation de leurs propositions terminologiques nous mènerait trop loin. C'est pourquoi nous ne faisons ici que renvoyer aux analyses faites par *ScaPoline* (« Théorie scandinave de la polyphonie linguistique »), surtout à Nølke 2002 et à l'article qu'il a publié avec Olsen (2002).

Les différents rôles que peut avoir « celui qui parle », ou bien, plus simplement « je », dans le contexte du DIL, peuvent être attribués à deux instances : « celui qui dit les paroles » et « celui qui les rend ». Les termes *énonciateur* et *locuteur* sont utilisés pour décrire les rôles dans l'interaction, et non pas pour montrer la différence entre les personnages et le narrateur. C'est pourquoi il est souvent pratique d'ajouter un terme pour désigner la relation entre ces deux derniers. De cette manière il est, par exemple, possible de différencier plus nettement « celui qui dit/a dit » de « celui qui rend ». La relation entre les deux systèmes, c'est-à-dire les déterminations et les deux notions d'*énonciateur* et de *locuteur*, est pourtant visible dans un commentaire que fait Poncharal à propos du cadre de la représentation de paroles au DIL qu'il utilise. Selon son analyse, « l'énonciateur rapporté sera toujours un locuteur » (2003 : 60). Il faut donc choisir un des deux termes selon les contextes.

Avant d'étudier les termes, il est nécessaire de discuter quelques différences entre le discours rapporté qui cite mot à mot et celui qui « invente ». Dans une vraie citation, comme celles mises entre guillemets dans cet article, de « vrais » énoncés sont rendus (dans le meilleur des mondes, cette forme devrait équivaloir à un discours direct (DD), mais, contrairement à ce qui est supposé, celui-ci est rarement fidèle, au contraire, il est presque toujours manipulé ou tout simplement inventé). Il y a donc un « vrai » énoncé auquel il est possible de référer : si le lecteur de cet article lit l'œuvre citée, il y trouvera exactement les mêmes mots (à moins qu'il n'y ait des fautes de frappe). Dans la littérature³ ou bien dans des discours oraux contenant des énoncés hypothétiques, comme : « je ne l'ai pas entendu, mais il a probablement dit : » la situation est différente, car il n'y a pas de source à laquelle il soit possible de remonter. L'énoncé n'existe que dans la forme qu'il a dans le texte, discours indirect, DIL, etc. : l'auteur n'invente pas un DD qu'il transforme par la suite. C'est pourquoi un DD ne peut être reconstruit que de manière hypothétique ; sa forme est par conséquent approximative. Il est pourtant intéressant d'utiliser cette « reconstruction » comme un outil lors de l'analyse, ce que Rosier exprime de la manière suivante : « Dans le cas du DR, on partira de la personne 'transposée', c'est-à-dire délocutive vers l'apparition de la personne locutive » (1999 : 143, c'est elle qui souligne).

La liste des termes utilisés pour décrire les deux instances, la personne qui est à l'origine de l'énoncé et celui qui le rend, fait preuve d'une grande variation. Notons encore une fois qu'il s'agit de termes servant à déterminer les notions de *locuteur* et d'*énonciateur*, sauf Bally qui utilise *sujet* pour les deux instances :

³ Dans la littérature il est naturellement aussi possible de rendre des paroles prononcées lors du déroulement du récit, ce qui équivaut à un DIL « oral ».

Celui qui dit	Celui qui rend	Source
sujet	rapporteur	Bally (1912 et 1914)
énonciateur/locuteur	rapporteur	Rosier (1999)
cité	citant	Rosier (1999)
rapporté	rapporteur	Authier (1979)
originaire	ré-énonciateur	Folkart (1991)
rapporté	origine	Poncharal (2003)
rapporté	origine	Guillemain-Flescher (1993)
rapporté	primaire	Danon-Boileau (1982, cité par Rosier 1999)
primaire	secondaire	Perret (1994)

Bally, qui ne fait pas de distinction entre *énonciateur* et *locuteur*, a le terme *sujet* pour désigner l'origine de l'énoncé et *rapporteur* pour celui qui rend les paroles. Ce dernier terme, indiquant clairement le statut des paroles, le fait d'être rapportées, est employé aussi par d'autres théoriciens comme Rosier (1999) et Authier (1979). Par analogie, le terme *rapporté* est employé pour désigner ce qui est effectivement rapporté. Les termes *rapporté* et *rapporteur* montrent donc de manière neutre la relation entre les deux instances, sans trop insister sur la nature exacte de l'influence qu'a le rapporteur sur ce qui est rapporté. Mais il existe aussi des termes qui commentent la relation entre les deux instances. C'est le cas avec les disciples de Culioli qui, tout en utilisant le terme *rapporté* pour désigner « celui qui dit », préfèrent le mot *origine* pour désigner celui qui rend les paroles. Le terme vient de ce que le narrateur est l'origine des repérages : dans le DIL, par exemple, la troisième personne et le temps du passé montrent la perspective du narrateur (c'est-à-dire l'*énonciateur origine*) et non pas celle de l'*énonciateur rapporté*. Il semble pourtant difficile d'employer ces deux termes en dehors de la théorie de Culioli à cause de l'ambiguïté du mot *origine*, car il est naturellement aussi possible de l'interpréter comme « l'origine de l'énoncé ». Folkart utilise précisément *originaire* dans ce sens, tandis qu'elle emploie le terme *ré-énonciateur* pour désigner l'autre versant. Le préfixe indique clairement la reproduction d'un énoncé, tandis que le mot *énonciation* risque de causer confusion s'il est nécessaire de parler aussi de *locuteurs*.

Perret utilise des termes plus élémentaires, *primaire* et *secondaire*. La relation entre les deux est pourtant ambiguë : il est possible d'interpréter *primaire* comme « ce qui a été dit le premier », ce qui est l'intention de Perret, mais il est aussi possible de l'interpréter comme venant du narrateur ; c'est après tout lui qui rend, il est au premier rang, tandis que le personnage est mis au second rang. En plus, l'expression *énoncé primaire* est utilisée pour désigner l'incise dans certaines théories, par exemple celle proposée par Danon-Boileau (cité par Poncharal 2003 : 65, note 48). Il semble donc que ces termes, simples en apparence, peuvent prêter à confusion.

Pour ne pas avoir à utiliser les désignations *énonciateur* et *locuteur* après les termes que nous venons de discuter, *énonciateur rapporté* etc., il est possible d'avoir recours aux termes *discours citant* et *discours cité*, ce que fait, entre autres, Rosier (1999). Cette dépersonnalisation peut pourtant poser des problèmes lors de la discussion de certains points de vue, ce qui limite leur emploi. En plus, une construction comme « énonciateur citant » peut donner l'impression d'être une instance qui rend de manière fidèle, ce qui est loin d'être le cas. Le terme parfait n'existant pas, nous avons décidé, dans notre thèse, de choisir ceux qui indiquent aussi clairement que possible la différence entre les niveaux dans l'énonciation, c'est-à-dire *rapporteur* – *rapporté* et *citant* – *cité*.

Après avoir discuté le versant « position de production » dans le tableau de Charaudeau (p. 198), nous continuons par le dernier versant, « position de réception », c'est-à-dire « tu ». Le tableau montre clairement combien les statuts de sujet interne et de sujet externe se confondent, ce qui explique pourquoi nous les traiterons simultanément. Un des mots les plus neutres pour désigner la position de réception est naturellement *destinataire*. Son emploi peut pourtant prêter à confusion, car le terme désigne le récepteur virtuel aussi bien qu'un récepteur idéal, deux instances qui doivent être séparées dans certains contextes. Le terme *allocutaire* a aussi des acceptions différentes. Les théoriciens sont d'accord sur le fait qu'il désigne celui à qui le locuteur/énonciateur s'adresse, mais non pas sur le statut exact de cette personne. Selon certains (Maingueneau 2003 et Nølke et Olsen 2002), le terme peut être utilisé pour chaque occurrence de « tu », tandis que d'autres (Guillemain-Flescher 1993 et Perret 1994) s'en servent uniquement pour les « tu » qui ne prennent pas la parole par la suite. Pour l'étude linguistique du DIL cette différence n'a pas une grande importance ; c'est pourquoi le terme *allocutaire* convient bien pour désigner celui à qui l'énoncé s'adresse.

Dans le tableau de Charaudeau sont donc discutées la première et la deuxième personne, mais non pas la troisième. Cette position reçoit parfois la désignation *non-personne* (Maingueneau 2003 : 9), mais ce terme n'est plus valable dans le contexte du DIL où la troisième personne cache, en réalité, un *locuteur/énonciateur*. Par contre, il est possible d'utiliser le terme *délocuté* pour désigner « ce dont parle l'énoncé, autre que les interlocuteurs » (*Dictionnaire* 2002 : 226).

Le tableau de Charaudeau divise donc les actants dans l'énonciation en deux instances : celle qui dit et celle qui écoute, relation qui est désignée par plusieurs termes. Celui d'*interlocuteur* est souvent employé dans ce contexte, mais dans des sens différents. Souvent il est utilisé simplement pour désigner le destinataire de l'énoncé, mais il y a d'autres emplois, comme chez Perret (1994 : 10) où c'est un terme générique subsumant locuteur et allocutaire. Charaudeau (*Dictionnaire* 2002) fait une description plus détaillée des rôles dans l'échange. Pour lui *interlocuteur* « désigne, du

point de vue de celui qui parle, la personne qui, dans un échange verbal oral, représente à la fois le destinataire du sujet parlant et celui qui a le droit de prendre la parole à son tour [...] Chaque locuteur qui prend la parole est donc l'interlocuteur du précédent, et les deux s'instituent ainsi en interlocuteurs » (2002 : 326), explication qui montre clairement comment les rôles changent lors de l'énonciation. En linguistique, il y a pourtant deux définitions différentes de ce terme : au pluriel, *interlocuteur* désigne « les partenaires d'un échange verbal, en situation de communication orale, chacun prenant successivement la parole » (*Dictionnaire* 2002 : 326-7), tandis qu'il désigne, au singulier, le récepteur, mais aussi celui qui peut prendre la parole à son tour. Il est donc nécessaire de distinguer cette instance de ce que Charaudeau nomme *auditeur* : un récepteur qui n'a pas droit à la parole (2002 : 327). Cette distinction n'est pourtant pas maintenue ; chez Perret, par exemple, *interlocution* subsume les deux instances : celle qui peut prendre la parole et celle qui reste un récepteur passif (1994 : 11). Il est aussi possible d'utiliser le terme de manière plus vague : Poncharal le définit simplement comme « un échange de paroles » (2003 : 40) sans préciser les rôles qu'y jouent les acteurs. Il n'est donc pas possible d'employer le terme *interlocution* dans un sens particulier sans en donner de définition exacte.

Interlocution n'est pas le seul terme à être employé pour décrire l'énonciation. Culioli, et ceux qui travaillent dans sa théorie, utilisent *co-énonciateur* ou *co-locuteur*. Leurs définitions exactes de la notion diffèrent pourtant. Poncharal la définit simplement comme le récepteur (2003 : 52), tout en se servant aussi du mot *interlocution* (2003 : 40), sans expliquer la différence entre les deux. Guillemin-Flescher propose une définition plus détaillée : « Dans une situation de communication, il y a deux énonciateurs qui deviennent successivement l'un énonciateur, l'autre co-énonciateur » (1993 : 416), description qui exprime les mêmes relations que Charaudeau (2002) indique par le terme *interlocuteur*. Guillemin-Flescher développe pourtant la définition en faisant une distinction entre : *co-énonciateur*, un point de référence dans les repérages, et *co-locuteur*, celui à qui on s'adresse dans une situation de locution, une personne qui prendra ultérieurement lui-même la parole (1993 : 417). Le terme *co-énonciateur* pose pourtant des problèmes au pluriel. Au singulier, le terme désigne la place du destinataire, tandis que le pluriel renvoie aux deux partenaires de la communication verbale qui peuvent représenter soit « je+tu » soit « tu+tu ». Il est donc nécessaire d'expliquer lequel des deux sens est visé dans le contexte (*Dictionnaire* 2002 : 169).

Les termes *interlocution* et *co-énonciation* sont donc proches l'un de l'autre. Nous préférons pourtant le premier des deux pour désigner l'échange d'énoncés, car il ne renferme pas le mot *énonciateur*, qui peut poser des problèmes dans les contextes où il est difficile, ou bien important, de faire la différence entre *énonciateur* et *locuteur*.

Dans cet article, nous avons essayé de montrer le grand nombre de termes utilisés pour décrire l'énonciation, mais aussi de trouver des termes utiles lors de la description de la traduction du DIL. Dans l'étude de la traduction du DIL, il n'est pas nécessaire de faire la différence entre toutes les instances dans l'énonciation. En revanche, il est important de trouver des termes non-ambigus pour décrire la relation entre les niveaux dans l'énonciation, ce que nous pensons avoir fait en adoptant les expressions *rapporté*, *rapporteur*, *citant* et *cité*. Il nous semble plus intéressant de décrire les relations par ces termes que par la référence à une distinction entre *énonciateur* et *locuteur*, relation qui est souvent obscure dans le DIL. Cela ne veut naturellement pas dire que la différence soit sans importance, c'est loin d'être le cas. Notre choix de notions est motivé par un désir d'être comprise aussi par un public qui ne s'est pas familiarisé avec la théorie de l'énonciation, mais qui désire comprendre le sort du DIL en traduction.

Bibliographie

- Authier, J., 1979, « Problèmes posés par le traitement du discours rapporté dans une grammaire de phrase », *Linguisticae Investigationes* III : 2, Amsterdam, John Benjamins B. V., pp. 211-228.
- Bally, C., 1914, « Figures de Pensée et Formes Linguistiques », *Germanisch-Romanische Monatsschrift*, Heidelberg Carl Winter's Universitätsbuchhandlung, pp. 405-422 et 456-470.
- Bally, C., 1912, « Le style indirect libre en français moderne I » et « Le style indirect libre en français moderne II », *Germanisch-Romanische Monatsschrift*, Heidelberg Carl Winter's Universitätsbuchhandlung, pp. 549-556 et 597-606.
- Benveniste, A., 1974, *Problèmes de linguistique générale II*, Paris, Gallimard.
- Culioli, A., 1999, *Pour une linguistique de l'énonciation*. Tome 2 : *Formalisation et opérations de repérage*, Paris, Ophrys.
- Ducrot, O., 1984, *Le dire et le dit*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- Dictionnaire d'analyse du discours*, 2002, éd. Charaudeau et Maingueneau, Paris, Seuil.
- Folkart, B., 1991, *Le conflit des énonciations. Traduction et discours rapporté*, Québec, Les Éditions Balzac.
- Genette, G., 1972, *Figures III*, Paris, Seuil.
- Guillemin-Flescher, J., 1993 [1981], *Syntaxe comparée du français et de l'anglais Problèmes de traduction*, Paris, Ophrys.
- Maingueneau, D., 2003 [1986], *Linguistique pour le texte littéraire*, quatrième édition, Paris, Nathan.
- Marnette, S., 2002, « Aux frontières du discours rapporté », *Revue Romane* n° 1, pp. 3-30.
- Nølke, H., 2002, « La polyphonie : analyses littéraire et linguistique », 2002-10-09, <http://www.hum.au.dk/romansk/polyfoni/Tribune9/Nolketrib.htm>.
- Nølke, H. et Olsen, M., 2002, « Polyphonie : Théorie et terminologie », 2002-10-19, http://www.hum.au.dk/romansk/polyfoni/Polyphonie_II/poly2_NolkeOlsen-article.htm.
- Perret, M., 1994, *L'énonciation en grammaire du texte*, Paris, Nathan.
- Poncharal, B., 2003, *La représentation de paroles au discours indirect libre en anglais et en français*, Paris, Ophrys.
- Rosier, L., 1999, *Le discours rapporté*, Duculot.

Appendice

Celui qui parle	celui dont on parle/ celui à qui on parle	celui qui rend	Source
sujet (S)		rapporteur, narrateur, auteur	Bally 1912, 1914
dire des personnages		dire du narrateur	Guillaume 1944 (cité par Rosier 1999: 38)
locutif	délocutif		Damourette et Pichon 1971 (cité par Rosier 1999: 35)
énonciateur/locuteur	personne délocutive, interlocuteur	rapporteur	Rosier 1999
locuteur (rapporté)		récepteur (rapporteur)	Authier 1979
		sujet ré-énonciateur	Folkart 1991
co-énonciateur/locuteur	co-énonciateur/ locuteur		Culioli 2000, Poncharal 2003, Guillemín-Flescher 1993
énonciateur rapporté/ locuteur		énonciateur origine	Poncharal 2003, Guillemín- Flescher 1993
locuteur cité (L et ?)	allocutaire, locuteur citant		Marnette 2002
énonciateur/locuteur	co-énonciateur/ allocutaire		Maingueneau 2003
locuteur/énonciateur/ locuteur primaire	allocutaire/ interlocuteur	locuteur secondaire	Perret 1994
sujet parlant/ locuteur (L et ?)/ énonciateur	interlocuteur		Ducrot 1984
narrateur/ énoncé rapporté		narrateur/ énoncé primaire	Danon-Boileau 1982 (cité par Rosier 1999: 54 et 150)

INGRID LINDSTRÖM LEO

Matices del humor en *El cuarto de atrás* de Carmen Martín Gaité

Ganador del Premio de Literatura de España en 1978, año en que se publicó, *El Cuarto de atrás*¹ sigue siendo una fuente de estudios por la variedad y profundidad de su contenido. Es una novela del género fantástico, abundante en símbolos, enigmas, recuerdos y anécdotas. El relato transcurre en un escenario casi kafkiano en el que la protagonista describe algunos acontecimientos y circunstancias de su vida. Tales acontecimientos coinciden con datos de la vida de la autora, por lo que la novela se puede considerar también autobiográfica. El estilo es personal, directo y lleno de un fino sentido del humor que deja entrever unos trasfondos históricos y culturales gracias a la ironía y la parodia que usa la escritora.

El cuarto de atrás se publicó en el período de transición política entre la dictadura y la democracia. La censura había desaparecido. La nueva Constitución de España garantizaba, entre otras cosas, la libertad de expresión, de prensa y de imprenta. Se respiraba un aire nuevo.

No obstante, quedaban las huellas del antiguo régimen en la memoria y en la mentalidad de muchos españoles. Esta novela evoca memorias personales que tienen una dimensión colectiva. Pone de relieve las discrepancias entre la propaganda y la realidad, sobre todo en la educación de las mujeres. Haciendo uso de parodia, ironía y sátira revela mentiras y apariencias de un discurso y una cultura impuestos por la dictadura franquista. El humor no sólo marca un ajuste de cuentas, sino también un distanciamiento para con el pasado. El momento presente en que se sitúa la novela es también el punto de partida hacia un futuro nuevo e incierto. Los elementos fantásticos de la narrativa, característicos de la teoría de Tzvetan Todorov² (a la que la protagonista alude) refuerzan la atmósfera de oscuridad, dudas y angustia existenciales del presente.

Me propongo analizar los matices del humor en la novela, sin perder de vista la dualidad del significado del vocablo *humor*. Si predominan los ejemplos de ironía y parodia, hay también algunos que expresan indignación y que pertenecen a la sátira.

Además de Todorov, hago uso de las teorías de Mijael Bajtín³ para estudiar los matices del humor carnavalesco y también las de Julia

¹ Usamos la edición de Destino, Barcelona, 2001 y citamos con la sigla ECA más el número de página.

² Todorov (1939—) define lo fantástico literario como la presencia de elementos ambiguos que dejan al lector dudando si son verídicos o no. Se puede tratar de sueños, de sucesos sobrenaturales o de espejismos, por ejemplo.

³ Bajtín (1895-1975), investigador ruso del fenómeno carnavalesco en la literatura.